

**Délibération portant approbation du calendrier
des candidatures en masters et diplôme d'établissement COBD**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition de la directrice et de la directrice des études et des stages,

Le conseil d'administration réuni le 14 mars 2022 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, **approuve le calendrier des candidatures en masters et diplôme d'établissement COBD** annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 28

Quorum de présence : 15

Votes exprimés : 24

Pour : 24

Contre : /

Abstentions : /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.
Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 14 mars 2022

Le président du Conseil d'Administration

La directrice



M. Jean-François BALAUDÉ



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

**Délibération fixant le calendrier des candidatures
en masters et diplôme d'établissement COBD**

Le calendrier mis en place pour les candidatures en masters et diplôme d'établissement COBD est le suivant, pour tous les étudiants (français et internationaux) :

- Saisie des candidatures et dépôt des dossiers du 4 avril au 4 mai 2022
- Réponse aux candidats au plus tard le 3 juin 2022

Délibération approuvée par le Conseil d'administration du 14 mars 2022.